Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260622-2026_22_06_56-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE : 26 juin 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Éric DUMESNIL

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : /

ABSENT : /

DEL2026_22_06_56

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS
PAR ECO-PATURAGE DU CHATEAU DE LA JOYEUSE GARDE AVEC LES TONTONS TONDEURS

D.R

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260622-2026_22_06_56-DE

DEL2026_22_06_56

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS
PAR ECO-PATURAGE DU CHATEAU DE LA JOYEUSE GARDE AVEC LES TONTONS TONDEURS

Dans un objectif de durabilité environnementale, la commune de La Forest-Landerneau substitue aux Tontons tondeurs depuis 2021 une partie de l'entretien mécanique des espaces verts autour du château de la Joyeuse Garde. Cela est réalisé selon une gestion par éco-pâturage, technique de gestion complémentaire des espaces verts par des animaux rustiques (moutons, chèvres).

Les Tontons tondeurs s'occupent de l'ensemble des formalités liées à la détention des animaux, à savoir leur bien-être, le suivi sanitaire, administratif et réglementaire.

La prestation des Tontons tondeurs est renouvelée tous les ans, sous forme de devis. Aujourd'hui, la commune souhaiterait formaliser leur mission sous forme de convention.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la convention d'entretien des espaces paysagers par éco-pâturage avec les Tontons tondeurs, telle que présentée en annexe de la présente délibération ;

- AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant, à la signer

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 23 juin 2026.
Certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Éric DUMESNIL

Le Maire,
David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 juin 2026 et de sa publication légale le 26 juin 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

D.R